

APPELS A PROJETS DANS LE CADRE DU DECRET DU 13 MARS 2009 RELATIF A LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE DES CRIMES DE GENOCIDE, DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE, DES CRIMES DE GUERRE ET DES FAITS DE RESISTANCE OU DES MOUVEMENTS AYANT RESISTE AUX REGIMES QUI ONT SUSCITE CES CRIMES, EN LIEN AVEC LA COMMEMORATION DU 25^{ème} ANNIVERSAIRE DU GENOCIDE DES TUTSI AU RWANDA

<p>Réseaux et niveaux concernés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : Primaire / secondaire / supérieur/universitaire</p> <p>Type de circulaire</p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p>Période de validité</p> <p><input type="checkbox"/> A partir du</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Du 02/05/2018 au 14/09/2018</p> <p>Documents à renvoyer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Date limite d'envoi : 14/09/2018</p> <p><input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p>Mot-clé :</p> <p>Appels à projets – mémoire – Génocide – Rwanda - Tutsi</p>	<p>Destinataires de la circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - A Monsieur le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - A Madame la Vice-présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance ; - A Monsieur le Vice-président, Ministre de l'Enseignement supérieur ; - A Madame la Ministre de l'Education ; - A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française ; - A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement ; - A Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices)-Présidents(tes) des Hautes Ecoles, des Ecoles Supérieures des Arts ; - Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ; - Aux Administrateurs (trices) des Internats et des homes d'accueil. <p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au service général de l'Inspection ; - Aux organisations syndicales ; - Aux fédérations de pouvoirs organisateurs ; - Aux Associations de Parents.
--	--

Signataire		
Ministre / Administration :	Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général	
Personnes de contact		
Service ou Association : Cellule de coordination Démocratie ou barbarie		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Plumet Philippe	02 690 83 52	philippe.plumet@cfwb.be
Sanchez Belen	02 690 83 53	belen.sanchezlopez@cfwb.be
Monin Yves	02 690 83 54	yves.monin@cfwb.be

Madame, Monsieur,

La connaissance du passé constitue une pierre angulaire de la construction du futur. Il est primordial de fournir les outils aux générations futures pour qu'elles puissent décrypter le monde dans lequel elles vivent.

En avril 2019, on commémorera le 25^{ème} anniversaire du génocide des Tutsi au Rwanda. Cette date revêt une importance particulière et doit être l'occasion, au travers d'une action spécifique centrée sur ces événements tragiques, de s'interroger sur les mécanismes qui, à un moment donné, mènent à la négation et à la destruction de la personne humaine.

Pour sensibiliser les jeunes générations et le grand public à cet aspect d'un passé proche qui concerne particulièrement notre pays, la Fédération Wallonie-Bruxelles lance, dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire :

- un appel à projets extraordinaire visant à recueillir, à valoriser, à exploiter ou à préserver des témoignages (art.15);
- un appel à projets extraordinaire visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants (art. 16) ;
- un appel à projets extraordinaire pour la réalisation de productions diverses en lien avec l'objet du décret et avec la thématique du présent appel (art.17).

Les dossiers introduits dans le cadre de ces appels extraordinaires doivent porter exclusivement sur des projets en lien avec la commémoration du 25^{ème} anniversaire du génocide des Tutsi au Rwanda.

Ces appels à projets sont ouverts du 2 mai 2018 au 14 septembre 2018.

Seules les candidatures remises par des personnes morales sans but lucratif ou par des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont recevables (art. 15, 16, 17 § 1^{er} du décret).

Les cahiers des charges de ces appels à projets et les formulaires à compléter pour y répondre pourront être téléchargés sur le site de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie et du Conseil de la transmission de la mémoire www.decretmemoire.cfwb.be ou obtenus sur demande auprès de Démocratie ou barbarie à partir du 2 mai 2018.

NB. L'appel annuel récurrent portant lui sur l'ensemble des thématiques visées par le décret sera ouvert du 16 août au 28 septembre 2018.

Pour plus d'informations :

Cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie

Ministère de la Fédération Wallonie -Bruxelles / Secrétariat général – Service d'appui

Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles

dob@cfwb.be - 02 690 83 52/53/54

Je vous remercie de transmettre cette information aux membres de votre équipe pédagogique susceptibles d'être intéressés par ces appels à projets.

Le Secrétaire général,

Frédéric DELCOR